

*AVIS aux étudiants*  
Évaluation notée 1 en différé

L'évaluation notée 1 en différé relative à l'Éthique et à la conduite professionnelle aura lieu le **lundi, 22 février 2010 de 9 h à 12 h**. Veuillez s.v.p. vous présenter à votre centre ou au lieu désigné par votre centre à 8 h 30 (prise des présences et vérification du matériel autorisé).

**Objectif de l'évaluation**

L'évaluation notée 1 en différé vise à évaluer votre compétence à adopter une conduite professionnelle et éthique en appliquant les règles apprises et développées lors des cours des jours 1 à 7, à l'exclusion des notions de contexte social du droit. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la [matrice des compétences](#) sur le site de l'École.

**Pointage**

Obligatoire, l'évaluation notée 1 compte pour 15 points et constitue l'une des conditions d'admissibilité à l'évaluation finale. De plus, vous devez obtenir une note d'au moins 9 points sur 15. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les sections « [Évaluations notées en cours de programme de formation professionnelle](#) » ainsi que « [Les conditions d'admissibilité à l'évaluation finale](#) » sur le site de l'École.

**Matériel autorisé**

Lors de cette évaluation, le matériel accepté dans les classes est le suivant :

- carte d'étudiant
- stylos
- Recueil de documentation professionnelle<sup>1</sup>

Les seules annotations que vous pouvez inscrire dans le document autorisé sont les renvois à des numéros d'articles de textes de loi ou de règlements. Aucune autre annotation ne sera permise, ce qui signifie notamment aucun mot, référence jurisprudentielle ou formule. De plus, aucune feuille mobile, « notocollant » ou onglet ne peut être ajouté au Recueil de documentation professionnelle<sup>2</sup>.

**Matériel prohibé**

Les porte-documents, sacs à dos, ordinateurs, téléphones cellulaires, agendas électroniques de type Palm ou Blackberry, lecteurs MP3, téléavertisseurs ou autres équipements électroniques sont prohibés lors de l'évaluation. Conséquemment, vous devrez les déposer dans les boîtes prévues à cet effet à l'entrée de la salle.

Finalement, par souci d'équité, vous comprendrez que le présent avis contient toute l'information pertinente à l'évaluation; aucune autre information ne pourra vous être transmise.

Bon succès à tous !



Me Jocelyne Tremblay  
Responsable au programme et aux évaluations  
5 février 2010

---

<sup>1</sup> Le Recueil de documentation professionnelle est publié en français seulement. Tout étudiant qui le désire peut apporter avec lui, lors de l'évaluation notée 1, le texte anglais des lois et des règlements contenus au Recueil de documentation professionnelle. Les étudiants sont cependant responsables de l'impression de ces documents et les versions « papier » doivent être approuvées par le directeur de centre au plus tard le 13 janvier 2010 à midi.

<sup>2</sup> L'École se réserve le droit de retirer à un étudiant tout matériel qui ne respecte pas cette directive et de lui en remettre un autre.